

**ARRETE REGLEMENTANT A TITRE TEMPORAIRE LA CIRCULATION
LORS DE TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT BRANCHEMENT D'EAU
POTABLE ET USEES
ROUTE DU JOIRA**

Le Maire de Chênex,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^e partie - signalisation temporaire ;

Vu la demande de l'entreprise RAMPA TP, en date du 12.06.2025, afin de réaliser les travaux de renouvellement de branchement d'eau potable et eaux usées, Route du Joira.

Considérant qu'en raison du déroulement de ces travaux en agglomération sur la Route du Joira effectués par l'entreprise RAMPA TP, il est nécessaire de réglementer la circulation.

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 30.06.2025 au 21.06.2025 inclus, la circulation est réglementée en agglomération sur la Route du Joira pour permettre la réalisation des travaux de renouvellement de branchement d'eau potable et eaux usées.

ARTICLE 2 : Les restrictions ou prescriptions sur les conditions de circulation et de stationnement qui peuvent être imposées au droit des chantiers courants sont les suivantes :

- Sens des Points de Repères (PR) décroissants
- Circulation alternée par feux tricolores
- Interdiction de stationner pour les véhicules légers et les poids lourds
- Interdiction de dépasser pour les véhicules légers et les poids lourds
- Vitesse limitée à 30km/h

ARTICLE 3 : La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise RAMPA TP.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté, qui sera affiché, sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Valleiry ;
- La police municipale pluricommunale du Vuache ;
- L'entreprise RAMPA TP

Fait à Chênex, 16.06.2025

Le Maire,
Pierre-Jean CRASTES.



Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

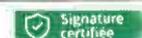
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : DARDILLY CEDEX

Le : 1 2 0 6 2 0 2 5

Nom : OUVRIER BUFFET Prénom : Nicolas Qualité :

 Signature certifiée Sogelink



Système géodésique : WGS 84
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>5.99241958,46.10446934 5.99267707,46.10444256 5.99273279,46.10467439
5.99321296,46.1046436 5.99327304,46.10488759 5.99251344,46.10492925 5.99247053,46.10469121 5.99269091,46.10467708
5.99247537,46.10468953 5.99241958,46.10446934</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:
polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(46.104469 5.992420); (46.104443 5.992677); (46.104674 5.992733); (46.104644 5.993213); (46.104888 5.993273); (46.104929 5.992513);
(46.104691 5.992471); (46.104677 5.992691); (46.104690 5.992475); (46.104469 5.992420);
```